boeufs & t à cette applaudit

entendre

à l'ordre mmencé à es ont été

tête emunioit un r. Wester-

qu'il en-les se rasarthenay:

me. - La n.

jet de dé-

ours & l'éenfans navieillards, es hospices.

propose des

Toulouse,

ies. - Va-

ir; que les

r chefs les

que tous

s. - Mailhe,

justifie plei-

voir fait ar-As, que les

tenir, on a

s détentions.

Mailhe, apdes meneurs

é la bassesse - Un autre

u comité de

est pas aussi

ue les hou-

econnus pour violemment

er contre ce probantes. -

dénonciation. e le comité a

question préa-t décrétée.

hasseurs, qui ars de l'Eure

de Paris, a ré à Vernon:

c'est que le

nt au peuple,

- Un autre le dessein de LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGERES.

Du DIMANCHE 30 Juin 1793, l'an 2e. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Juillet prochain , sont invités à renouveller avant cette époque s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen Fontanille, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 18 juin.

LA forteresse de Mayence devoit être bombardée & attaquée dans la nuit de dimanche dernier par les Impériaux, & Cassel par les Prussiens & les Hessois dans le même tems; mais les François ayant été avertis de ce dessein par leurs espions, se tinrent sur leurs gardes, & firent de vigoureuses sorties de tous les côtés à la fois, qui ont coûté beaucoup. de monde de part & d'autre : de cette façon il a fallu ren-voyer encore l'entreprise. Le 16 à 10 heures du soir il y eut une canonnade terrible des batteries de Mayence & de Cassel, qui dura sans discontinuer jusqua hier matin : les signaux surent allumés toute la nuit, & des pelotes ou balles à seu d'artisse surent jetées des deux sorteresses en l'air, pour éclairer les camps & tous les mouvemens qui se faisoient autour d'elles. Dans ce moment tout est tranquille.

Du 20 juin.

Les troupes combinées ont ouvert dans la nuit d'hier les tranchées devant Mayence, à 300 pas en-dessous de l'endroit dit Sainte-Croix. Cette entreprise a eu tout le succès qu'on n pouvoit attendre : elle n'a coûté que 2 hommes tués & 5 blestés, & déjà cinq batteries sont établies. — On assure que la ville a envoyé deux trompettes; mais le contenu de ces dépêches n'est pas connu.

De Trêves, le 13 juin.

Notre situation devient plus critique qu'elle ne l'étoit il y a fix mois. On nous menace de nouveau de tous côtés d'in-vasions ennemies. Il faut que Mayence tombe pour que nous ayons du repos; car l'ennemi veut secourir cette ville coûte qui coûte, & s'ouvrir un passage quelque part. Ne pouvant y parvenir près de Landau, il cherche maintenant à tenter sortune de notre côté. Le coup de pénérrer dans le pays de Luxembourg lui ayant réuss, quoiqu'au prix de beaucoup de sang, il s'est avancé jusqu'à deux lieues de Luxembourg, d'ou nous sommes menacés d'une attaque, & l'on dit même que l'ennemi est en marche. La tribu des bateliers de cette

ville a reçu ordre de tenir prêts autant de bateaux que possible, pour transporter le magasin autrichien de Grevenma-chern en lieu de sûreté. Les mêmes dispositions ont été ordonnées aussi pour l'hôpital impérial. Il se pourroit, au reste, que tous ces arrangemens ne sussent que de pure précaution; que tous ces arrangemens ne fuitent que de pure precaution; ear la peur groffit à l'ordinaire les objets au premier abord. Ici l'on fonge déjà à la fuite; les environs ne sont cependant pas dégareis de troupes, & le général Beaulieu doit être, à ce que l'on vient d'assure, avec 10 mille hommes près de Neuschâteau; ce qui a obligé les François à se replier, dit-on, sur Arlon. Voilà donc de nouvelles espérances

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

De Toulouse, le 22 juin.

Le peuple de Toulouse a pris la déclaration suivante: «Il déclare à la France & à la convention nationale qu'il a été saisi d'une horreur profonde en apprenant l'invasion violente, criminelle, faite au milieu des représentans sacrés de la nation; qu'il en sollicite & en obtiendra une réparation éclatante : il demande :

1°. Que le décret qui met en arrestation 28 membres de la convention, soit annullé & la commune de Paris cassée fur-le-champ;

2°. Que tous les décrets rendus depuis le 31 mai, jusqu'au moment où la liberté des opinions sera manifestement rendue à la convention, soient révisés, notamment celui qui institue une armée révolutionnaire;

3°. Que tous les chefs de la conspiration, & ceux qui ont dirigé la force armée contre la représentation nationale, soient arrêtés & punis sans retard.

4°. Qu'il soit formé un tribunal national à cinquante lieues au moins de Paris, composé d'un nombre déterminé de juges, pris au fort parmi les préfidens des tribunaux criminels, & d'un juré choifi dans tous les départemens.

5°. Que ce tribunal soit spécialement chargé de poursuivre, juger & faire punir tous les conspirateurs convaincus d'avoir attenté, à main armée, à la liberté de la convention, préparé, provoqué, dirigé le rassemblement de la garde nationale, les auteurs & signataires de la pétition où l'on demande

l'arreftation des 32 députés.

6°. Que la convention fasse un rapport sur toutes les dénonces faites contre ses membres, sur tous les complots dont la recherche avoit été confiée à la commission des 12; que ce rapport soit imprimé avec toutes les pieces justificatives, envoyé dans les départemens, & que les prévenus, s'il y en a, soient remis au tribunal national.

7°. Que la dénonce faite contre François Chabot, par les autorités constituées & le peuple de Toulouse, soit incessam-

ment jugée par la convention.

DEPARTEMENT DU GARD.

De Nînes, le 20 juin.

(Extrait du Courier d'Avignon).

Le club populaire de cette ville a été aboli, & la porte du lieu des séances murée: d'après un avis reçu du département de la Gironde, qui avoit intercepté un courier, dans les dépêches duquel il avoit découvert qu'un grand complot devoit être exécuté dans le département du Gard, & d'après deux lettres interceptées à la poste, l'une adressée au club populaire portoit ces mots: frappez ferme & vîte; l'autre au fecrétaire perpétuel de ce club, s'exprimoit ainsi: « Il est tems de irapper les têtes coupables, vîte, & partez tout de suite pour Paris; & si le citoyen M... se distingue dans

cette affaire, nous avons une bonne place pour lui». Les sections ont été mises en activité dans Nimes par l'effet de l'alarme qu'inspira la proposition faite au département par les commissaires conventionnels, Fabre & Bonnet, de faire un desarmement général, pour procéder à un réarmement, dans lequel on ne comprendroit que des perfonnes

D'après une invitation des administrateurs du département du Gard, toutes les communes de son arrondissement ont nommé dans des assemblés primaires, un député par sec-tion, pour une assemblée générale convoquée à Nimes pour le 20 de ce mois, a l'effet de délibérer sur les derniers évémemens de Paris; cette assemblée a lieu : on procede en ce moment à la vérification des pouvoirs. Des députés de Bor-deaux, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, & de quel-ques autres grandes villes hors du département, se sont réunis à Nimes, & ils sont admis dans l'assembleé. Dans la premiere séance, différens orateurs, & notamment un député de Bordeaux, ont témoigné la plus grande aversion pour ce qu'ils appellent le parti Marat, auquel ils attribuent l'arrefration des 32 députés, sans accusation préalable; il paroit que les délibérations rouleront fur la levée d'une force départementale pour environner la convention, & la dégager de l'influence des tribunes.

On a lu aussi dans la premiere seance une lettre de Barbaroux, par laquelle il provoque cette force de partementale, en ajoutant : « aux barrieres de Paris on pourra vous dire : fi vous avancez, nous facrifions Barbaroux. Qu'une telle menace ne vous arrête pas, avancez toujours; & si je péris je serai trop heureux que mon sang cimente le bonheur & sa liberté de la république». Cette lettre a été très-applaudie l'impression, l'assiche & l'envoi aux municipalités a été

DEPARTEMENT DE L'ISERE.

Grenoble, se sont rendus dans cette ville, le 20. La premiere séance a été employée à la vérification des pouvoirs; le 21, l'assemblée a prêté le serment «de maintenir la liberté & l'égalité, l'unité & l'indivisibilité de la république, la stabilité & l'inviolabilité de la convention ; de résister à toute espece de tyrannie & d'oppression, & de mourir plutôt que de violer ce serment ». Tous les membres ont juré de ne point se séparer sans avoir obtenu réparation des outrages faits à la nation entiere en la personne des représentans. L'assemblée s'est constituée en assemblée de délégués immédiats de la section du peuple françois dans le département de

DEPARTENENT DU DOUBS.

De Besancen, le 23 juin.

Un courier arrive de Dôle; il nous apprend que le peuple y clt en insurrection, que le pont est coupé, que les clubistes ont succombé, & que déjà l'on exécute populairement. Un député de la convention a requis la force armée voifine, même celle de Besançon, de marcher; il a même voulu qu'on sonnât le tocsin de tous côtés.... Il a éprouvé un refus; il est revenu à la charge, mais on a menacé de l'arrêter, &-il esi parti.

De Paris, le 30 juin.

Le ministre de la justice a envoyé avant-hier des ordres, dans le département du Calvados, pour mettre à exécution le décret de la convention nationale, qui a mis en accusation Felix Winphen. On ignore les mesures qui ont été prises pour arrêter un général qui est à la tête d'une force armée, & qui jouit de la confiance de plusieurs départemens.

Le maire de Paris a sait publier un avis à ses concitoyens, qui mérite d'être lu, & qui devroit être médité par le peuple qui se laisse séduire par les provocateurs à l'anarchie & au pillage. « Paris contient, dit Pache, 700 mille habitans: le » foi de Paris ne produit rien pour leur nourriture, leur » habillement & leur entretien; il faut donc que Paris tire » tout des autres départemens & de l'é ranger. Lorsqu'il arrive des denrées ou des marchandises a Paris, si les hobitans » les pillent, on cessera den envoyer; Paris n'aura plus rien » pour la nourriture, l'habillement, l'entretien de ses nom-» breux habitans; & 700 mille hommes, dépourvus de tout, » s'entredévoreront. Tels font les maux qu'appellent les agi-» tateurs, & ceux qui, en suivant leurs perfides incitations, violent les propriétés ».

Nous applaudissons au zele du maire de Paris, & nous pensons qu'il faut éclairer le peuple par les tumieres de la raison & le langage de la persuasion; mais il saut punir sévérement ces hommes profondément pervers, qui l'excitent à l'anarchie & à la violation des droits sacrés de la propriété.

Lettre du général Westermann aux représentans du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, datée de Parthenay le 25 juin.

De Grenoble, le 23 juin.

Les députés des cantons du département de l'Isere, coutres députés des cantons du département de l'Isere, coutroqués par invitation des autorités constituées qui fiegent à
trée au pas de charge au milieu du seu. Aussi de me suis emparé des

ouches a oit tour ne pui es de ti eft fauve hivre plu ennemie; devoit en k ce qui ette ville mparé d en ferv e toutes avantage un nou ue dans

ire perf. premier q m ecclé es officie ire que ous assur nlevé, c P. S. dites-lu

fixe vec no neiures urs dé eres T nt été lus auc tenn Le c parti il a re

C

N. B

Des

ur un ublic, s tern 1º. I s font aire m comi imée , urs b 20. C

raitres 3°. C efulero 791. des sub 50. L es trib

6º. F prése Dans . La prepouvoirs; enir la lipublique, résister à urir plutôt t juré de s outrages résentans. ués immétement de

le peuple e les clulairement. ée voifine. me voulu prouvé un icé de l'ar-

B S.

les ordres, exécution en accusat été prises rce armée,

ncitoyens, r le peuple rchie & au abitans : le ture, leur Paris tire orsqu'il ares hobitans a plus rien e ses nomus de tout, ent les agiincitations,

, & nous t punir sé-u l'excitent propriété. peuple près arthenay le

donner fatifr te ville, je fuis une partie de approché vers on étoient bra-ma troupe, & mes chaffeurs ée à coups de terie y est enis emparé des

bouches à feu de l'ennemi, qui étoient rangées sur la place. Il sur attaqué s'une à vive force, qu'il sur obligé de prendre la faite. Ma cavalerie, qui avoit tourné la ville, chargea l'ennemi d'une maniere si vigoureuse, que in en pais dire actuellement le nombre des morts. Je les ai poursuivis à près de trois lieues, sa le la route de Th uns; mais la plus grande partie des fauvée sur Amaillon; les forêts, les buissons m'ont empeché de poursuivre plus l.in. J'amene une centaine de prisonniers, entr'autres deux ches de bande. J'ai bien cru tenir leur ches Les nur, qui commandoit l'armée ennemie; mais je n'ai pu avoir que deux de s'es chevaux. Aujourd'hui il devoit encore arriver 10 mille hommes sur Parthenay, j'en sus prévenn: & ce qui me fait croire la chose vraie, c'est qu'ils ont conduit hier dans ette ville 150 bœuss, quantité de pain cuit & des munitions. Je me suis emparé de tout, & je vous enverrai à Niort tous les bœuss. Le pain, je m'enscriveir pour ma troupe, & j'attendrai encore ici quelques heures, de pied serme, cette armée prétendue catholique. Dans ce moment-ci j'entends de toutes parts sonner le tocom pour le rassemblement; cela ne fait qu'animer éavantage les s'ldats, qui, quoique épuiss de fatigue, s'un tout disposés un nouveau combat; mais comme les bours ne peuvent combattre, ils sont mon avant-garde sur Saint-Maixent. Je ne dois pas vous laisser ignorer que dans cette action si chaude, j'ai perdu peu de monde, & n'ai pour ainst ire persona de beless. Mon premier lieutenant-colonel d'infanterie sur le pemier qui entra le sabre à la main dans Parthenay, & trancha la tère à mecclé affi jué qui tenoit une mêche pour mettre le seu au canon. Enfin lis officiers ex s' llats méritent plus que des eloges. J'ai oublié aussi de vous cire que j'ai pris aussi cent chevaux de cette fameus cavalerie, & j: puis vous allurer que la légion du Nord ne sera pas accusée dans Parthenay d'avoir ellevi, o mune prife de guerre, pour une obole à aucun habitant.

P. S. Rendez compte, je vous prue, au général Biron, de

COMMUNE DE PARIS.

Du 28 juin.

Des citoyennes sont venues demander que le prix du savon ût fixé à 20 fols la livre. Cette demande a été repoussé: ayec norreur. Chaumette a fait sentir combien de pareilles melures servient capables de justifier l'insurrection de quelques départemens. Les arrêtés vigoureux pris dans les der-netes léances pour le maintien & la sûreté des propriétés, ont été confirmés par d'autres dispositions qui ne laissent plus aucun doute sur la serme résolution où est le conseil de tenir le serment qu'il a prêté.

Le civoyen Osselin, propriétaire du bateau de savon pillé en partié au quai d'Orlay, a réclamé une indemnité. Le con-Ail a renvoyé cette réclamation au comité de Police.

CONVENTION HATIONALE.

N. B. Dans la féance de jeudi dernier, 27 de ce mois, lur un rapport fait par Lindet, au nom du comité de salut public, la convention nationale a rendu un décret conçu en es termes:

1º. Les administrateurs, les magistrats, les juges & tous s fonctionnaires publics qui ont signé des actes tendans à aire méconnoître l'autorité de la convention, à intercepter a communication avec le gouvernement, à lever une force armée, cc. seront tenus de faire leur rétraction dans trois ours, & d'en envoyer copie au comité de salut public.
20. Ceux qui ne se rétracteront pas, sont regardés comme

traitres à la patrie.

3°. Ceux qui tont ranemoies en action, foldits arrêtés, seront tenus de se séparer : ceux qui s'y Ceux qui sont rassemblés en armes, en exécution des refuseront, seront dispensés, conformément à la loi du 3 août

Ceux qui leur fourniront des armes, des secours ou des subsistances, sont déclarés traîtres à la patrie.

5°. La convention se réserve de faire poursuivre pardevant es tribunaux les provocateurs des troubles.

6º. Elle invite le peuple françois à faire mettre à exécution présent décret ».

le citoyen Reverchon pour aller, à la place de Chenier qui a refusé certe mission, dans les départemens du Midi & surtout dans celui de Haute-Garonne.

Seance du samedi 27 juin.

(Présidence du citoyen Thuriot.)

La municipalité de Verneuil, département de l'Eure, au intercepté des dépêches adressées par les administrateurs de la Gironde à ceux de l'Eure & du Calvados. — Ces dépêches sont renvoyées au comité de salut public.

Un membre lit un bulletin de l'armée du Nord, daté du quartier-général de Paliancourt le 26 de ce mois; voici le

contenu de ce bulletin :

« La garnison de Valenciennes fait des prodiges ; c'est une autre Mayence : 13 pieces de canon enclouées, les troupes. qui gardoient la tranchée égorgées, deux généraux ennemis. qui gattoien la trainée egorgees, aux generaux ennemns, tués. D'un autre côté, je reçois des nouvelles officielles de Maubeuge; 500 hommes ont été furpris au milieu du fommeil à Thuin-fur-Sambre; une grande partie a été tuée, le reste a pris la suite & court encore ». — Viss applaudil-

Un membre, député de la Loire-Inférieure, annonce que les chefs de l'armée des rebelles, forte de 40 mille hommes, avant envoyé deux députés pour sommer la ville de Nantes: de livrer les quatre représentans du peuple qui se trouvent dans cette ville, d'arborer la cocarde blanche, & de remettre à l'armée catholique les caisses du département & du district, les Nantois ont répondu qu'ils ne traitoient pas avec les fauteurs du despotitue, & ont renvoyé ces deux députés, em leur temoignant tout le mépris qu'ils devoient inspirer. - On applaudit.

Sur la proposition faite par Cambacerès, au nom du comités de légiflation, la convention décrete qu'il sera sursis à l'exécution d'un jugement à mort prononcé contre un fabricateur de faux affignats : le condamné doit révéler un secret im-

On acheve la discussion & l'adoption du projet sur l'orga-

nitation des messageries.

Le comité d'instruction publique fait décréter que la distri-bution des prix dans les collèges de Paris & des départemens ,

aura lieu cette année comme par le passé.
Sur le rapport du comité de division, l'assemblée réunite plusieurs paroisses de Bayeux à l'église épiscopale de cettes

ville.

On accorde, à titre d'avance, à la commune de Vervins, une somme de 50 mille livres, applicable au paiement des créances sur cette commune, & remboursable sur le produits du seizieme des ventes nationales.

On met à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 12 mille livres, pour une messé en musique composée par le citoyen Janson, en vertu d'un décret du mois

de décembre 1791.

Réal, au nom du comité des finances, présente un rap-port sur la pétition des citoyens Georges Forster. Adam Lusc. &... Patocky, députés à la convention nationale, par la convention libre Rheno-Germanique, assemblés à Mayence pour solliciter la réunion de leur pays à la république fran-coise: d'après ce rapport, l'assemblée autorise le ministre des affaires étrangeres à faire payer par la trésorerie nationale, & à titred avance, aux citoyens Forster, Lusc & Patochi une indemnité de 18 livres par jour, à compter de leur arrivée à Paris, jusqu'à la fin des séances de la convention.

Les individus condamnés à la peine des fers, ou de la réclusion, qui, en vertu d'une loi de novembre 1792, ont Dans la séance du vendredi 28, la convention a nommé la faculté de se faire rejuger; serontijugés définitivement parr les tribunaux criminels dans l'arrondissement desquels ils sont détenus.

Les deux instituteurs adjoints des sourds & muets auront chacun un traitement de 2 mille livres.

Les préposés aux douanes seront réduits au nombre de douze mille; il leur sera accordé un nouveau traitement plus

considérable que l'ancien.

Le district de Bourganeuf proteste contre divers arrêtés pris par le département de la Gironde. Robespierre & Dartigoyte provoquent des mesures vigoureuses contre ces administrateurs, & demandent que si, dans un délai déterminé, ils ne comparoissent pas à la barre, on les mette hors de la loi, en déclarant qu'il est permis de leur courir-sus. Ces propositions & l'adresse qui les a fait naître sont renvoyées un comté de saut public.

au comité de salut public.

La commune de Honsleur est menacée de la famine; elle envoie des députés extraordinaires qui adherent en son nom à l'insurrection du 31 mai, & demandent un secours prompt en sarines. Renvoyé au ministre de l'intérieur.

Un membre du comité de sûreté générale annonce que Kervélegan, l'un des députés détenus, s'est évadé hier, secondé par trois Bretons dont on ignore les noms, mais qui paroillent être de la connoissance de Babey & de Vernier, députés à la convention par le département du Jura: la convention enjoint à ces deux membres de se rendre sur-le-champ au comité de sûreté générale pour y rendre compte des circonstances de cette évation.

Legendre assure qu'une constitution altérée s'imprime à Paris, & doit être envoyée dans tous les départemens : il demande la peine de mort contre cette espece de délit. Décrété.

Sur un rapport fait par Hérault, au nom du comité de falut public, on met à la disposition du ministre de l'intérieur un fonds de dix millions pour les sussitiances & pour les autres frais que nécessitent les circonstances.

Le citoyen Brunet, général en chef de l'armée d'I.alie, écrit du quartier-général de Lescarena, en date du 15 juin, qu'il a chassé les Piémontois de tous les postes qu'ils occupoient hors du Piémont: on leur a emporté trois camps sortifiés sur des sommités; on leur a tué 600 hommes, fait 640 prisonniers, & pris plusieurs pieces de canons: notre perte consiste en 59 hommes tués & 20 blesses. — Applaudissemens.

Les représentans-députés dans le Haut-Rhin envoient la réponse faite par la commune d'Huningue à une circulaire envoyée par la commune de Nime: « Cobourg, Pitt & Brunswick disent aux Nimois les citoyens d'Huningue, n'ont aucun adhérent dans nos murs; nous ne voulons que le triomphe de la liberté; la convention doit être le seul point de ralliement de tous les François: les Parisiens sont nos amis; nous ne prenons les armes que contre les ennemis du dehors & contre les rebelles de la Vendée». — Mention honorable.

On a découvert dans un bataillon de volontaires un ci-devant chevalier de Saint-Louis, nommé Sollier, frere de l'un des chefs des rebelles, qui s'étoit enrôlé en prenant le masque du patriotisme : une commission militaire s'occupe du juge-

ment de ce traître.

Le citoyen Chambon, capitaine dans le 8°. régiment de hussards, écrit, en date du 26, que ce même jour il est entré, à midi, dans la ville de Saumur, avec 70 hommes seulement : les habitans de cette ville évacuée par les rebulles, ont accueillis les soldats républicains par des accla-

mations universelles: le traître François, qui, lors de le prise de Saumur par les brigands, avoit encloué trois pisce de canon sur la place publique. a é é arrê é comme il pre noit la fuire; on le conduit à Chinon. Nos troupes ont retrouvé à Saumur six pieces de canon, & une certaiue quantité de grains qu'y ont lassé les rebelles esfrayés de l'approched, notre grande armée.

Les représentans-députés près l'armée des Alpes écrivent que les citoyens du département de l'Isere & l'armée touts entiere adherent aux grandes mesures prises par la convention, & que ces mesures ne sont improuvées que par une trentaine d'administrateurs, fort embarrassés de l'exécution de leurs ridicules arrêtés. — Un officier de l'armée des Alpes se présente à la barre, & consirme les affertions des représentans-députés: il dépose sur le bureau une énorme liasse de signatures d'adhésion.

Barrere, au nom du comité de falut public, donne communication de plusieurs dé cêches; l'une, datée de Perpignan, le 23 juin, annonce que, depuis le 20 mai dernier, les Elpagnols entourent la forteresse de Bellegarde, où ils ont jette plus de 30 mille bombes; & que la garnison de cette place, réduite à 2 onces de pain, par jour, pour chaque individu, ne peut gueres tenir que jusqu'au 3 du mois prochain.

Une autre dépêche de l'adjudant-général Sandoz, en date du 23 juin, contient les détails de deux actions où les rebelles ont été repoullés vigoureusement: dans la premiere, on leur a égorge un avant-poste tout entier; l'autre a été plus sérieuse, on les a poursuivis l'espace de deux lieues, jusqu'auprès d'un retranchement, ou ils étoient au nombre de 1200; nous avons perdu deux officiers. Le récit de Sandoz se trouve consirmé par une lettre des représentans-député vers les côtes de la Rochelle, en date du 26 de ce mois,

La dernier depèche, lue par Barrere, est du général Leveneur, commandant en chef des armées du Nord & de Ardennes, en l'absence du général Custine: des rapports, dont Leveneur croit pouvoir garantir l'authenticité, assurent que les 15, 16, 17 & 18 de ce mois, la garnison de Valenciennes a fait des iorties fatales aux Autrichiens; celle du 17, surtout, a été terrible; nos ennemis ont perdu 5 à 6 mille hommes, tant tués que biessés ou prisonniers: 18 à 20 pieces de canon, démontées ou enclouées, ont été transportées à Mons. Le 19, le général autrichien s'est avisé de sommer la place, on lui a répondu par une nouvelle sortie : ensin, dans la nuit du 20 au 21, la garnison de Valenciennes s'est emparé d'un retranchement de l'ennemi & du fauxbourg de Mardick, a enlevé 13 pieces de canon. grande quantité de souneaux, 40 hommes & à-peu-près autant de chevaux. Le Autrichiens ont conduit à Mons 126 voitures de blessés; on dit que les généraux Waldeck & Clairsayt ont été tués. De puis cette sortie, on n'entend presque plus le canon du côté de Valenciennes. Le général Leveneur dit, en terminant sa lettre, qu'on n'a plus de nouvelles de Lamarliere depuis l'absence de Custine.

La convention ordonne la mention honorable de la conduire de la garnison de Valenciennes, & l'insertion au bulletin de la dépêche du général Levemeur, qui est datée de quartier-général de Palliancourt.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettre T.